Nations Unies E/CN.15/2017/L.1/Add.1

Conseil économique et social

Distr. limitée
24 mai 2017
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Vingt-sixième session
Vienne, 22-26 mai 2017

Projet de rapport

Rapporteur: Roland Seeger (Allemagne)

Additif

Débat thématique sur les stratégies globales et intégrées de prévention du crime: participation du public, politiques sociales et éducation à l'appui de la primauté du droit

1. À ses 3e et 4e séances, le 23 mai 2017, la Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Débat thématique sur les stratégies globales et intégrées de prévention du crime: participation du public, politiques sociales et éducation à l'appui de la primauté du droit". Les débats ont porté sur les sous-thèmes suivants:

a) Participation du public et politiques sociales à l'appui de la primauté du droit: processus consultatifs et participatifs visant à assurer l'efficacité de la prévention du crime et le succès des politiques sociales en matière de réduction de la criminalité et de la violence, à la lumière de la Déclaration de Doha;

b) Éducation à l'appui de la primauté du droit: éducation pour tous les enfants et les jeunes et importance de la participation des jeunes aux efforts de prévention du crime, à la lumière de la Déclaration de Doha.

2. Elle était saisie, pour ce faire, de la note du Secrétariat se présentant sous la forme d'un guide de discussion pour le débat thématique (E/CN.15/2017/6).

3. Le thème principal de la vingt-sixième session de la Commission avait été décidé par le Conseil économique et social dans sa décision 2016/241.

4. Le débat thématique sur le point 4 de l'ordre du jour a été conduit par le Président et animé par les experts suivants: Xiaoming Zhang (Chine), Juan José Benítez (Argentine), Erich Marks (Allemagne), Hiroshi Kikuchi (Japon), Enrique Gil Botero (Colombie) et Lucie Léonard (Canada).

5. Le Président a fait une déclaration liminaire, a rappelé aux participants le vingt-cinquième anniversaire de l'assassinat du juge Giovanni Falcone et, se référant à la tragédie qui s'était déroulée à Manchester (Royaume-Uni) le 22 mai, a invité la Commission à observer une minute de silence pour les victimes d'attentats terroristes.

6. Des déclarations liminaires ont également été faites par le Directeur de la Division des traités, le Chef de la Section de la justice et le Chef de la Section d'appui

Merci de recycler

à l'exécution du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique de l'ONUDC.

7. L'observateur du Koweït a fait une déclaration (au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe). Le Procureur général de la Fédération et Ministre de la justice du Nigéria a également fait une déclaration. Des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Arabie saoudite, de la Thaïlande, du Mexique, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Maroc, de la République islamique d'Iran, du Canada, de l'Allemagne et de l'Érythrée.

8. Les observateurs du Soudan, des Émirats arabes unis, de la Malaisie, de la Libye, du Burkina Faso, du Burundi, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Algérie, d'Oman, du Honduras, de l'Indonésie, de l'État plurinational de Bolivie, de la Roumanie et des Pays-Bas ont également fait des déclarations.

9. L'observateur du Saint-Siège a fait une déclaration. Le Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la communication et l'information a également fait une déclaration. L'observateur de l'Institut coréen de criminologie a fait une déclaration. L'observateur de l'Organisation des États américains a également fait une déclaration.

10. Les observateurs du Friends World Committee for Consultation et de l'International Organization for Victim Assistance ont également fait des déclarations.

A. Résumé du Président

11. Le Président a fait un résumé des points saillants qui n'a pas fait l'objet de négociations et qui est présenté ci-après.

12. Des orateurs ont souligné l'importance d'adopter une démarche globale et une vision prospective pour la prévention du crime, ainsi que le rôle fondamental que jouent la participation du public, les politiques sociales et l'éducation dans le respect de l'état de droit, la promotion d'une culture de la légalité et l'instauration d'un développement durable conformément à la Déclaration de Doha et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Participation du public et politiques sociales à l'appui de la primauté du droit: processus de consultation et de participation pour une prévention efficace du crime et des politiques sociales aptes à réduire la criminalité et la violence à la lumière de la Déclaration de Doha

13. Des orateurs ont souligné la nécessité d'adopter des stratégies globales, intégrées, appuyées par des données et fondées sur des éléments probants qui traitent les causes profondes de la criminalité et de la violence. De nombreux orateurs ont mis en avant la volonté d'élaborer et de mettre en œuvre de telles stratégies, notamment en adoptant des politiques sociales appropriées. Dans ce contexte, on a souligné l'importance de respecter l'état de droit, les droits de l'homme, les instruments juridiquement contraignants existants et les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

14. De nombreux orateurs ont souligné que la participation du public, y compris sous la forme de partenariats public-privé et d'une participation d'universitaires, de la société civile et des citoyens, était essentielle pour mettre en place des méthodes efficaces de prévention du crime. À cet égard, plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de pratiquer la sensibilisation et la communication, appelant l'attention sur les possibilités qu'offrent les médias traditionnels et nouveaux.

15. Quelques orateurs ont noté qu'il fallait que les stratégies de prévention de la criminalité soient inclusives afin de ne laisser personne de côté, soulignant l'important rôle des jeunes à cet égard. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'adopter des stratégies efficaces pour combattre le problème de la récidive.

Éducation à l'appui de la primauté du droit: éducation pour tous les enfants et les jeunes et importance de la participation des jeunes aux efforts de prévention du crime, à la lumière de la Déclaration de Doha

16. De nombreux orateurs ont souligné l'importance fondamentale de prodiguer une éducation de qualité à un âge précoce et d'investir dans les enfants et les jeunes, atouts essentiels pour prévenir la criminalité en appuyant l'action menée pour promouvoir l'état de droit, instaurer un développement durable et promouvoir une culture de la légalité.

17. Quelques orateurs ont noté que l'éducation était essentielle pour combattre la délinquance des mineurs et prévenir la violence familiale. De nombreux orateurs ont souligné l'importance d'une éducation fondée sur des valeurs et celle d'intégrer l'état de droit dans l'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire. Il a été dit que le recours à la technologie était un outil d'enseignement efficace.

18. Plusieurs orateurs ont souligné que l'éducation devait être accessible à tous, femmes et filles comprises. L'éducation devrait viser à créer des possibilités pour la nouvelle génération en mettant à profit le rôle d'agent de changement positif que celle-ci joue dans la société et en veillant à ce que les activités de prévention du crime soient adaptées à ses besoins. De nombreux orateurs ont souligné le rôle important que les institutions éducatives jouaient dans la consolidation de la paix et de la tolérance et dans la promotion d'une culture de la légalité.

19. De nombreux orateurs ont souligné le rôle que les familles, les enseignants, la société civile et les institutions confessionnelles jouent à l'appui des stratégies éducatives.

20. On a souligné l'aide précieuse que l'ONUDC apportait aux États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de l'éducation à l'appui de la primauté du droit, en particulier par son assistance technique.

21. L'importance de la coopération internationale et de l'échange de bonnes pratiques a été soulignée.

B. Atelier sur la coordination des institutions en matière de prévention du crime: perspectives internationales

22. La 1re séance du Comité plénier, le 22 mai 2017, a été consacrée à un atelier intitulé "Coordination des institutions en matière de prévention du crime: perspectives internationales", organisé par les instituts qui composent le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Cet atelier a été dirigé par le Troisième Vice-Président de la Commission et animé par un représentant du Centre international pour la prévention de la criminalité établi à Montréal (Canada), qui est membre du réseau.

23. Le Directeur de la Division des traités de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. Des exposés ont été présentés par des intervenants du Centre international pour la prévention de la criminalité, de l'Institut thaïlandais pour la justice, du College for Criminal Law Science de l'Université normale de Beijing, de l'Institut coréen de criminologie, du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (Canada), et de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine (Costa Rica). Pendant le débat, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Arabie saoudite et de la Thaïlande. Des déclarations ont également été faites par les observateurs du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, du College for Criminal Law Science de l'Université normale de Beijing et de l'Institut thaïlandais pour la justice. Des déclarations finales ont été faites par le Troisième Vice-Président de la Commission et par le représentant du Centre international pour la prévention de la criminalité.